



File: S702.2

Le 27 avril 2010

BULLETIN SUR LES NORMES 2010-12

Deuxième édition de la norme ULC-S702.2-10

NORME SUR L'ISOLANT THERMIQUE DE FIBRES MINÉRALES POUR BÂTIMENTS, PARTIE 2 : INSTALLATION

C'est avec plaisir que ULC annonce la publication de la deuxième édition de la norme ULC-S702.2-10, Norme sur l'isolant thermique de fibres minérales pour bâtiments, partie 2 : installation. Cette norme a été approuvée par le comité ULC sur les matériaux et systèmes d'isolation thermique (S700A), et porte la date de publication de mai, 2010.

Ces lignes directrices spécifient les exigences relatives à l'installation d'*isolants thermiques* de fibres minérales pour bâtiments, de sorte qu'un produit fabriqué et emballé conformément à la norme CAN/ULC-S702 possédera, une fois installé, les propriétés déclarées par le fabricant.

Ces lignes directrices comprennent les exigences relatives à l'installation du produit, la documentation sur l'installation et une déclaration faite par l'*installateur de l'isolant* indiquant que l'installation a été effectuée conformément à ces lignes directrices.

Ces lignes directrices ne spécifient pas toutes les exigences auxquelles le produit doit se conformer pour déterminer s'il convient à son usage prévu; certains de ces aspects sont indiqués dans les Codes du bâtiment. L'*installateur de l'isolant* doit s'assurer, lorsqu'il choisit un produit, que ce produit convient à l'application (p. ex. isolation de murs, isolation de greniers, etc.) d'après les recommandations du fabricant.

Il se peut que le matériau, tel qu'il est installé, ait à satisfaire aux exigences supplémentaires spécifiées par l'*autorité compétente* ou le client.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, veuillez communiquer avec John Wade par téléphone au numéro 613-755-2729, poste 6226 ou par courriel à l'adresse John.Wade@ca.ul.com

Il est possible de commander cette norme au coût de 180.00\$ CAN (copie papier) à partir du magasin électronique ULC sur le site Web de ULC (www.ulc.ca).

Veuillez accepter l'expression de mes sentiments les meilleurs.

NORMES ULC

G. Rae Dulmage
Directeur, Normes ULC